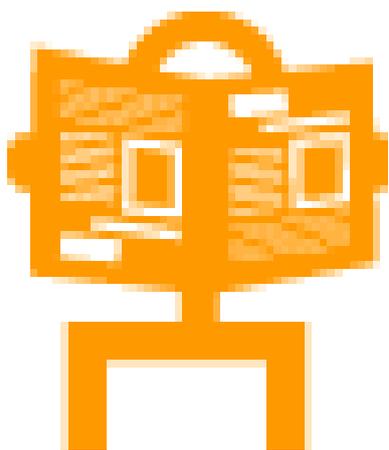


<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article3407>



Après le CTPD du 18 mars

- SNES académique de Dijon - Départements - Yonne - A la Une dans l'Yonne -



Publication date: vendredi 19 mars 2010

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Modifications intervenues lors du Comité Technique Paritaire

Le comité Technique Paritaire départemental a eu lieu jeudi 18 mars à Auxerre.

Vous trouverez ci-dessous les modifications apportées aux documents initiaux.

Des modifications ont été obtenues en séance, permettant la création de postes définitifs supplémentaires et donc à davantage de collègues d'être titulaires d'un poste en établissement.

Par rapport à la dotation de janvier, **après les actions menées par les collègues du lycée Fourier**, la dotation du lycée a augmenté de 14h et 40 HSA ont été transformées en 40 Heures Poste.

3 HSA ont été attribuées au **LP de Migennes** pour dédoublement des arts appliqués.

Au lycée de Toucy, BTS assurance, 1,5 HP et 2 HSA : mise à niveau en informatique pour les 1ères années de BTS.

Suite aux interventions faites en CTPD (la FSU a 7 sièges sur 10 !) :

LP Vauban : création d'un poste définitif de PLP Maths Sc Phys

Au lycée Fourier, un poste d'électrotechnique est rétabli (les BMP d'électrotechnique et productique sont supprimés) mais à condition que le lycée ne demande pas de moyens pour le le bac pro Technicien d'Usinage.

Au lycée de Joigny, création d'un poste définitif en EPS.

Au LP de Joigny, création d'un poste définitif de PLP Vente

Au LP de Sens, un poste de PLP Vente est rétabli

Au LP de Tonnerre, un poste vacant de STMS est supprimé.

Au lycée de Toucy, création d'un poste définitif d'Espagnol.

Au collège Paul Bert, un professeur des écoles assurait un dispositif d'accueil personnalisé financé sur les moyens du premier degré. L'an prochain, 1 demi poste seulement serait financé.

Technologie **au collège Paul Fourey de Migennes**. Nous avons protesté contre les 9 HSA que devrait assurer un

professeur (volontaire !) mais l'Inspecteur d'Académie a refusé de créer un demi poste provisoire !

Collège de Saint Fargeau : création d'un poste d'EPS.

Collège de Saint Valérien . Deux postes de pegg sont supprimés et remplacés par deux postes de certifiés (SVT et mathématiques)

Fusion des collèges Mallarmé et Montpezat de Sens . La décision a été prise par le Conseil Général mais sans avoir pour l'instant pris un arrêté. Cette fusion pourrait avoir lieu pour la rentrée 2011. L'Inspection académique a demandé au ministère de bloquer le poste de Principal de Montpezat, nous nous y sommes opposés. Les conséquences de la fusion devront être bien examinées dans les mois à venir.

Un poste définitif est créé en anglais **au collège Mallarmé** de Sens.

Un poste définitif d'EPS est créé au **collège Montpezat de Sens** .

Un collègue de Mallarmé de sciences physiques doit faire un complément de service au collège de St Valérien alors qu'un BMP de 9h devrait exister à Montpezat. L'inspection Académique va revoir cette situation.

L'UPI au collège de Joigny est créée. Un poste spécifique de professeur des écoles est créé mais un professeur du second degré peut postuler pour ce poste.

Ci-dessous la déclaration de début de séance de la FSU.